

Agir Local

POUR CONTRER À SON NIVEAU LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

APPEL À INITIATIVES REMARQUABLES

50 projets démonstrateurs
de réduction de gaz à
effet de serre

À PROPOS



« Le dérèglement climatique est meurtrier. Agir Local a vocation à capitaliser nos actions pour contrer cette menace, chacun à son niveau, dans le plaisir de vivre ; avec de petits projets locaux efficaces. Si Copenhague est en passe de réussir zéro émission carbone, en 2025, pourquoi pas nous ? »

Jean-Michel Vincent

Président d'Agir Local

L'ASSOCIATION

25 COP et 15 ans de politiques nationales de transition n'ont ni diminué, ni même limité les émissions de gaz à effet de serre. Elles croissent en France comme le constate le Haut Conseil pour le Climat. C'est pourquoi il est proposé d'emprunter un chemin que nous n'avons pas essayé : l'action locale, méthodique, outillée, massive.

L'association Agir Local a été créée en décembre 2020 par 14 citoyens, les 3 communes de Vauréal, Maurecourt et Jouy le Moutier, membres fondateurs, la Banque des Territoires, membre associé à la fondation et le soutien de l'ESSEC et CY Cergy-Paris université.

Elle se donne pour missions de :

Recueillir toutes initiatives et mener toutes actions permettant à chacun de contrer à son niveau le changement climatique par des projets locaux efficaces, en nombre raisonné, de la maison à la région : habitants, entrepreneurs, élus locaux, étudiants, professeurs, actifs non résidents ainsi que les collectivités territoriales, la Banque des Territoires, les établissements d'enseignement, les entreprises, les syndicats et les associations.

Devenir la vitrine, l'accélérateur, le démultiplicateur d'initiatives remarquables en matière de réduction des gaz à effet de serre. Ces « démonstrateurs » de la transition écologique, en nombre raisonné, seront évalués avec pour ambition d'être essaimés sur d'autres territoires.

De fédérer les acteurs de la transition écologique dans le but d'assembler les ingénieries publiques pour mieux travailler avec les privées. Cette ingénierie « tiers de confiance » doit permettre de franchir les falaises techniques, institutionnelles et financières qui empêchent la construction et la reproduction massive des initiatives.

Dans le temps qui reste, nous ne pouvons pas faire autre chose que changer le métabolisme de nos territoires, quasi en l'état. Chacun de nous et la dizaine de décisions que nous prenons chaque jour, chaque kg de marchandises produit, transporté, consommé, chaque grain de connaissance, masqué (comme le PIB), barré par des brevets, ou en libre disposition, chaque euro-dépensé ici plutôt que là, composent le métabolisme de notre territoire.

Habitants, entrepreneurs, élus locaux, nous pouvons contrer le changement climatique là où nous vivons, c'est-à-dire là où nous pouvons en décider.

En commençant par réduire nos émissions de gaz à effet de serre par de petits changements de comportements, de prise de décision. Et cela vaut la peine : cette réduction économise de l'argent que l'on peut réinvestir dans des projets efficaces.

LA DÉMARCHE

L'association Agir Local propose son premier appel à initiatives remarquables en partenariat avec la Banque des Territoires, CY Cergy-Paris université et l'ESSEC.

Puisqu'il n'y a plus le temps au regard des enjeux et échéances, notre démarche a pour ambition d'identifier et recenser des initiatives fortement réductrices de gaz à effet de serre ayant fait leur preuve à l'échelle locale, massivement reproductibles. Elles seront ensuite évaluées par un comité d'experts d'Agir Local en fonction de leur impact réel, puis mises en vitrine pour que chacun puisse les dupliquer sur son territoire, de la maison à la région.

LES CIBLES

L'appel à initiatives concerne toutes les organisations publiques ou privées ayant un impact sur la réduction des gaz à effet de serre :

- **Les entreprises**
- **Les collectivités territoriales**
- **Les établissements d'enseignement**
- **Les associations**
- **Les citoyens, actifs et retraités**

LES CHAMPS D'ACTION CONCERNÉS

Six champs d'action efficaces en matière de réduction de gaz à effet de serre sont ciblés :

- **La nourriture - agriculture**
- **Les mobilités - transports**
- **Le bâtiment**
- **Les énergies**
- **La biodiversité**
- **L'éducation populaire - formation**

LES CRITÈRES DE SÉLECTION

Pour la sélection, au moins 1% de réduction de gaz à effet de serre si le démonstrateur est généralisé :

- **1 % sur le territoire local**
- **1 % sur le territoire national**

LES ATOUTS DU PROJET AU SERVICE DE LA REPRODUCTIBILITÉ

Pour la mise en valeur de la reproductibilité :

- **L'ancrage local**
- **Un impact favorable sur l'emploi, l'économie et le bien-être**
- **L'usage d'une ressource locale comme gisement**
- **L'impact social et citoyen**

LES CONTREPARTIES

L'association vise, par cet appel à initiatives, à fédérer un panel représentatif d'acteurs de la transition écologique et à partager des bonnes pratiques de territoire en territoire, pour ne pas réinventer la roue.

- **Visibilité sur le site Agir Local : les lauréats seront référencés comme initiatives remarquables et valorisés**
- **Accompagnement au développement de démonstrateurs sur d'autres territoires**
- **Mise en lumière de l'action par le réseau de partenaires**
- **Intégration dans les parties prenantes de l'association Agir Local**

« **RASSEMBLER UNE CINQUANTAINES DE PROJETS LOCAUX EFFICACES, DE LA MAISON À RÉGION, PUIS LES METTRE EN VITRINE POUR QUE CHACUN S'EN SERVE, VOUS PRENEZ ?** »

LES MODALITÉS DE CANDIDATURES

Nous vous proposons un rendu en deux étapes :

Le 15 mars, un premier rendu, pour identifier un premier groupe de projets candidats et nous donner une idée de votre projet abouti. Pour candidater, il est demandé de remplir une fiche type en la documentant au mieux des notes et dossiers disponibles. Cette fiche type, commentée, se trouve en annexe. Comptez environ une heure pour la remplir, hors calcul de l'efficacité carbone.

Une deuxième étape jusqu'à fin mars pour compléter la liste des projets candidats, mais aussi compléter votre fiche projet avec notre aide si vous le souhaitez, notamment sur le critère d'efficacité carbone.

Vous pouvez déposer votre dossier de candidature dès maintenant sur 50projets@agirlocal.fr

Un comité d'experts composés des membres fondateurs de l'association et de ses membres associés rendra un avis sur chaque projet le 29 avril 2021. Les lauréats à l'appel à initiatives remarquables seront dévoilés le 30 avril 2021.

CONTACT

N'hésitez pas à prendre contact avec nous si vous avez des questions sur votre éligibilité ou sur le dossier de candidature.

Agir Local
contact@agirlocal.eu
06.20.72.13.36

Plus d'information sur <https://agirlocal.org/>

- [Pourquoi-Comment Agir Local](#)
- [Méthode et format de rendu](#)